

Note de travail : questions sur la politique de promotion des produits locaux au Burkina - Faso

Cette note de questionnement a été rédigée par Souleymane TRAORE, chargé de mission Inter-réseaux à la suite d'une lecture du document de présentation de la politique gouvernementale de promotion des produits locaux produits proposé par la Direction générale de l'économie rurale (DGPER) / Ministère de l'Agriculture de l'hydraulique et des ressources halieutiques (MAHRH) en mai 2012. Elle se propose de prolonger le débat sur le rôle de l'Etat dans le « produire et consommer local » au Burkina. D'autres notes pourront étayer et approfondir ces éléments, sur la base des questions, apports et informations complémentaires que voudront bien nous faire les lecteurs.

Est-il normal que le Burkina importe de la nourriture ?

Le Burkina Faso tire environ 40% de son PIB du secteur agricole, qui emploie près de 80% de sa population active. Comme beaucoup de pays de la région, il est considéré par les institutions internationales comme un « pays à vocation agricole ». On considère qu'il pourrait produire la majeure partie de l'alimentation dont la population a besoin, si des investissements massifs étaient dirigés vers l'agriculture. En attendant, le pays se révèle être un grand importateur de produits agricoles.

Deux exemples révélateurs : le riz et le lait

Les cas du riz et du lait sont assez révélateurs de cette situation. Selon certaines estimations, jusqu'en 2011 la production nationale ne couvrait qu'environ 30% des besoins annuels en riz du pays. Dans le même sens, selon « *une étude du Projet d'Aménagement des Bas-fonds dans le Sud Ouest (Pabso) rendue publique en 2010, depuis plus d'une décennie, 30 milliards de francs CFA sont alloués à l'importation du riz pour couvrir environ 2/3 des besoins annuels de consommation des burkinabè. Pourtant un potentiel de 160 000 ha de bas fonds aménageables existe sur lequel, seulement 10% sont exploités* ». Toujours selon la même étude « *chaque année, les importations de lait coûtent au Burkina 10 milliards de francs CFA tandis qu'avec un potentiel d'environ 7 millions de têtes de bovins, le défi de la production laitière peut être relevé* ». Des subventions sont généralement accordées aux commerçants par le gouvernement lors des crises alimentaires pour rendre accessible des produits tels que le riz, le lait, les produits laitiers et les huiles alimentaires, avec un effet variable sur les prix d'achat pour les consommateurs.

Le Burkina-Faso est-il victime d'un « biais urbain » ?

Comment expliquer cette situation ? S'agit-il de ce que les observateurs nomment le « biais urbain » ? Au nom de l'approvisionnement des villes en produits bon marché et pour éviter les risques d'« émeutes de la faim », les autorités ont fréquemment recours aux importations, notamment en période de crise, quitte à décourager la production locale en orientant les prix à la baisse.

Est-ce que les consommateurs urbains préfèrent les aliments importés ?

Outre la question des prix, qui est cruciale, d'autres facteurs peuvent expliquer ce recours aux importations, parmi lesquels en particulier la demande des populations urbaines pour des produits de meilleure qualité, plus facile d'utilisation, etc.

S'il le souhaitait, l'Etat pourrait-il protéger certains produits locaux de la concurrence étrangère par des taxes aux frontières ?

On sait que le degré d'ouverture des frontières a également un effet sur la production locale. Il se trouve qu'un pays comme le Burkina Faso est engagé dans des accords avec ses pays voisins (dans le cadre de l'UEMOA et de la Cedeao) sur des tarifs extérieurs communs aux frontières (TEC). Ceux-ci sont parfois jugés trop peu protecteurs pour les produits agricoles (tels que le riz). Quelle est la marge de manœuvre du gouvernement ?

Pourquoi l'Etat parle-t-il aujourd'hui de promouvoir la production locale ? Est-ce nouveau ?

« Produisons ce que nous consommons et consommons ce que nous produisons » n'est pas une idée neuve au Burkina. L'autosuffisance alimentaire était même l'objectif affiché de plusieurs gouvernements aux lendemains de l'indépendance et jusqu'aux années 80. Y compris suite aux ajustements structurels et aux famines connues par le pays, le Burkina Faso a toujours affiché une volonté de favoriser la promotion des produits locaux, avec des résultats variables, tandis que parallèlement, les importations augmentaient. Toujours est-il que la question de la promotion du consommateur local est revenue fortement sur le devant de la scène depuis la crise de 2008. Le Burkina, qui est pourtant un pays enclavé et moins exposé aux variations des cours internationaux que les pays côtiers, a subi très durement la crise alimentaire de 2008 et a connu une flambée des prix inédite. Depuis lors, les gouvernants comme les partenaires ont-ils pris la mesure de l'enjeu et relancé des initiatives pour limiter la dépendance alimentaire ?

Existe-t-il à proprement parler une politique de promotion des produits locaux au Burkina ?

Il ne semble pas exister un document unique et cohérent pouvant être qualifié de politique gouvernementale dans ce domaine. Peut-on considérer que c'est à travers un ensemble varié de textes de lois et de dispositions réglementaires prévus dans différents documents nationaux que cette volonté s'exprime ? Le fait d'être disséminé à travers plusieurs documents rend le contenu cette politique difficile à cerner par les acteurs du monde rural.

Quelles sont les mesures concrètes prises par le gouvernement ?

On peut identifier au premier abord deux grands types de mesures de promotion de la production locale prises aujourd'hui au Burkina : les mesures de communication et les mesures d'achats publics. Parmi les premières, on peut citer entre autres l'institutionnalisation des grands prix d'arts culinaires dans toutes les éditions de la Semaine Nationale de la Culture (SNC), la mise en place de structures nationales de promotion des produits locaux telles que l'Office Nationale du Commerce (ONAC), l'Agence nationale de promotion des produits forestiers non-ligneux (ANPFNL), l'organisation par les acteurs privés de manifestations commerciales (journées promotionnelles, foires, salons, expositions ventes, bourses agricoles, etc.), la Journée Nationale du Paysan tous les ans, l'initiation des « Koudou du Faso » en 2011 grâce au concours d'OXFAM, etc.

Parallèlement à ces mesures, une politique d'incitation de la production locale est mise en œuvre via des achats institutionnels qui sont opérés par des structures comme la SONAGESS, et aussi le PAM. Par exemple la SONAGESS qui a pour rôle de constituer et renouveler les stocks nationaux de sécurité alimentaire estimés à 35 000 tonnes de céréales et d'intervention estimés à 10.000 tonnes, réalise des achats importants de céréales (mil, maïs, sorgho, riz, niébé, etc.) auprès des producteurs et des OP sur le terrain. (Pour plus de détails voir l'interview du directeur de la SONAGESS (<http://www.inter-reseaux.org/revue-grain-de-sel/54-56-les-cereales-au-coeur-de-la/article/la-sonageSS-au-burkina-faso-une>)).

Existe-t-il d'autres mesures gouvernementales ? Sont-elles significatives ? Y a-t-il des mesures pour encourager la transformation des produits locaux ? Quelles sont les mesures prises par les autres pays de la région ?

Quels sont les résultats de ces mesures ?

Il semble que certains produits gagnent de l'espace face aux produits importés. C'est le cas par exemple du « riz local » qui a vu évoluer sa pénétration dans les marchés urbains face au riz importé depuis la flambée des prix et les émeutes de la faim de 2008. Selon une « étude de marché sur le riz local du Burkina » réalisée par l'Union nationale des producteurs de riz du Burkina (UNPRB) en Avril 2011 (http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/Rapport_etude_de_marche_riz_local.pdf), 58,8% des commerçants installés dans les grandes villes du pays expriment leur engouement pour la vente du riz local par rapport à celui importé. Ils soutiennent qu'il y a eu une augmentation de 40% de la part de consommation du riz local à partir de 2008.

Est-ce que ces résultats sont généralisables aux produits locaux ? Est-ce une tendance ? Est-elle due simplement à un renchérissement des produits importés ?

Que font les OP et la société civile vis-à-vis des autorités sur ce thème ?

Les organisations de la société civile ont organisé à Ouagadougou, le 4 mai 2012 un atelier de concertation avec les représentants des différents ministères en charge du développement agricole et rural à l'initiative conjointe de la CPF et de la LCB. A la suite d'une analyse de la politique qui fut présentée et défendue par un cadre de la Direction générale de l'économie rurale (DGOER), les

participants à cet atelier ont formulé plusieurs recommandations d'amélioration de la politique nationale. Il s'agit entre autres de :

- la création d'une centrale d'achat des produits locaux de grande consommation à l'instar de la Centrale d'achat des médicaments essentiels et génériques (CAMEG) ;
- l'octroi de subventions pour la production des filières agricoles ;
- la création d'une banque agricole avec actionnariat ouvert aux producteurs ;
- la promotion de mets locaux lors des cérémonies officielles ;
- la création et institutionnalisation du salon de l'agriculture ;
- la meilleure valorisation des sources d'énergies renouvelables dans la transformation et la conservation des produits locaux ;
- la mise en place du HACCP (Hazard Analysis and Critical Control Points ou Analyse des risques et points critiques) pour établir la traçabilité des produits locaux ;
- l'amélioration de l'accompagnement des producteurs en termes d'encadrement technique.

(Pour plus de détails sur cette rencontre, veuillez consulter la page <http://www.inter-reseaux.org/ressources-thematiques/article/quelle-politique-pour-promouvoir>, vous pourrez notamment télécharger la présentation power point de la politique burkinabé de valorisation des produits locaux par un représentant du ministère, ainsi que le communiqué complet des organisations de la société civile.)

Au sujet de ces suggestions, peut-on préciser le rôle et le fonctionnement de cette centrale d'achat de produits locaux ? Quel genre de subventions préconise-t-on pour la production ? Comment améliorer l'accompagnement des producteurs en terme d'encadrement technique ?